



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat de l'académie  
de Poitiers  
Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
de la Vienne  
Évaluation  
et expertise  
pédagogique

Pôle civique

Affaire suivie par  
Laurent Marien, IA-IPR  
Géraldine Héquette, chargée de  
mission au Pôle civique

Courriel  
[Laurent.marien@ac-poitier.fr](mailto:Laurent.marien@ac-poitier.fr)  
[Pole.civique@ac-poitiers.fr](mailto:Pole.civique@ac-poitiers.fr)

Téléphone  
05 16 52 65 73  
05 16 52 64 82

Télécopie  
05 16 52 65 69

Adresse postale  
22 rue Guillaume VII le Troubadour  
CS 40625  
86022 Poitiers cedex

Monsieur Laurent Marien,  
Inspecteur d'académie, Inspecteur pédagogique régional  
Réfèrent Mémoire et Citoyenneté

à  
Mesdames et messieurs les professeurs des écoles

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Education  
Nationale.

A Poitiers, le 20/09/2015

**Objet : Quatrième campagne de labellisation de projets pédagogiques liés aux commémorations du Centenaire de la Première Guerre mondiale et 10<sup>ème</sup> édition du concours des Petits Artistes de la Mémoire (PAM).**

Mesdames, Messieurs,

L'année 2016 marquera le deuxième temps fort des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, notamment autour des mémoires et de l'histoire des batailles de la Somme et de Verdun qui témoignent du caractère industriel de la guerre qui dure et de l'engagement de l'ensemble des sociétés dans le conflit.

***Quatrième campagne de labellisation de projets pédagogiques liés aux commémorations du Centenaire de la Première Guerre mondiale***

La Mission Centenaire a eu confirmation de la poursuite de ses activités d'impulsion et d'accompagnement de projets pédagogiques inscrits dans les commémorations du Centenaire de la Première Guerre mondiale. Une **nouvelle session de labellisation des projets pédagogiques** est, par conséquent, organisée pour l'année scolaire 2015/2016.

Vous pouvez faire le choix de privilégier les batailles de Verdun (21 février - décembre 1916) et de la Somme (1<sup>er</sup> juillet - novembre 1916), dans une perspective associant historique et géographie à d'autres disciplines ou enseignement. Pour autant, si le centenaire des batailles de Verdun et de la Somme est particulièrement valorisé, l'année 1916 ne se réduit pas à ces deux événements : la Première Guerre mondiale dans son ensemble continue ainsi d'être commémorée. **Aucune restriction thématique et chronologique ne préside donc à la politique de labellisation de la Mission du Centenaire.**

Une approche pluridisciplinaire est, bien entendu, à privilégier. Sans être exhaustif, il convient d'insister sur le fait que les sciences, la technologie, les lettres, les langues vivantes notamment, ont leur place dans ces projets et un rôle à y jouer. L'industrialisation de la guerre ou encore l'engagement de toutes les sociétés sont, par exemple, des thèmes qui permettent de conjuguer les efforts de chacun, de rassembler plusieurs disciplines.

Les nouvelles échéances pour candidater à la labellisation sont les suivantes :

- envoi au Réfèrent académique Mémoire et Citoyenneté des dossiers de labellisation pour le 11 octobre 2015.
- envoi au Réfèrent académique Mémoire et Citoyenneté des demandes de financement des projets labellisés pour le 10 février 2016.

Une [note de service publiée au Bulletin Officiel de l'Education Nationale \(BOEN n°33, du 10 septembre 2015\)](#) récapitule les dispositifs nationaux mis en œuvre à l'occasion des commémorations de 2016. Vous retrouverez également ces informations et les documents utiles sur le site académique du [Pôle civique](#) (un texte de cadrage, validé par l'Inspection générale de l'Education nationale (IGEN), qui indique les grandes orientations pédagogiques des commémorations pour l'année scolaire 2015-2016, une [fiche de demande de labellisation d'un projet pédagogique et annexe](#) (critères de labellisation) et une [fiche de synthèse à remplir pour chaque dossier pour le Comité académique du Centenaire](#)).

### *La 10<sup>ème</sup> édition du concours des Petits Artistes de la Mémoire (PAM).*

Par ailleurs, le 100eme anniversaire de la bataille de Verdun (21 février -18 décembre 1916) et de la Somme (1er juillet – 18 novembre 1916) coïncidera avec la 10ème édition du **concours des Petits Artistes de la Mémoire (PAM)** qui s'adresse aux écoles. Vous retrouverez sur le site du [Pôle civique](#) de l'académie, [le règlement de ce concours](#) ainsi que [la fiche d'inscription](#). Ces documents sont également joints à ce courrier.

Le règlement du concours rappelle qu'il a pour objet de transmettre aux plus jeunes la mémoire des combattants de la Grande Guerre et plus largement, dans le cadre des commémorations du Centenaire, de sensibiliser les élèves à l'héritage contemporain de ce conflit européen et mondial. Le concours a pour finalité de faire réaliser aux élèves des classes participantes une « oeuvre mémorielle » sous la forme d'un carnet de guerre artistique alliant expression littéraire, plastique ou numérique traduisant le travail d'appropriation de l'héritage contemporain de la Grande Guerre.

Dans ce but, l'étude des récits de guerre, des oeuvres produites pendant le conflit à l'image de celle de Renefer et des oeuvres réalisées après 1918 peuvent être des supports utiles de réflexion. Les participants au concours privilégieront les récits de combattants témoins de ces terribles batailles.

Je reste à votre écoute pour toute précision ou information complémentaire et vous remercie une nouvelle fois pour votre implication dans la mise en œuvre des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale.



Laurent Marien, IA-IPR d'Histoire-géographie  
Responsable du Pôle civique, Référent Mémoire et Citoyenneté

**Cc** : messieurs les DASEN de l'Académie